



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION D'UN REGISTRE
POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DU NOM DE DOMAINE
INTERNET «.bj» EN REPUBLIQUE DU BENIN**

DSP N° 001/ARCEP/PRMP/SPRMP/2016 du **13 AVR 2016**

Date de lancement :

13 AVR 2016

Date de dépôt des candidatures :

27 MAI 2016

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a adopté en 2008, un Document de Politique et de Stratégie (DPS) du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et de la Poste à travers la mise en œuvre duquel il entend faire du pays « le quartier numérique de l'Afrique » à l'horizon 2025.
2. La concrétisation de cette vision politique, partagée par tous les acteurs, passe nécessairement par le développement des infrastructures, des contenus numériques locaux et surtout par la présence du pays sur la toile Internet mondiale via son domaine Internet « .bj ».
3. Il est dès lors apparu indispensable pour les pouvoirs publics béninois de réorganiser la gestion du domaine Internet «.bj» afin de la rendre plus attractive, aussi bien pour la mise en ligne des sites web de l'administration que pour ceux des entreprises et des citoyens.
4. Conformément à l'article 56 de la loi 2014-14 du 09 juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin, l'établissement, la gestion du plan national de numérotation et du plan d'adressage de même que la maîtrise de l'assignation de toutes les ressources nationales de numérotation et d'adressage sont de la compétence de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN).
5. Le Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste lance dans ce cadre, un appel à candidatures en vue de la sélection d'un registre pour l'administration et la gestion du nom de domaine Internet «.bj» en République du Bénin.
6. Le Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste invite par le présent avis d'appel à candidatures, les entreprises régulièrement

installées au Bénin ou en cours d'installation au Bénin, à présenter leurs dossiers de candidatures sous plis fermés, pour l'obtention de l'autorisation pour la gestion du nom de domaine Internet «.bj».

7. La procédure de sélection est conduite par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier d'Appel à candidatures au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste sis au 1^{er} étage de l'immeuble Maersk House, zone OCBN (Cotonou), Tél. : 21 31 01 65, à partir du **03 AVR 2016**...

9. Le Dossier d'Appel à Candidatures peut être obtenu auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste contre paiement d'une somme non remboursable de **cinq cent mille (500.000) francs CFA**.

10. Les dossiers de candidatures rédigés en langue française et établis en **quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies** marquées comme tels doivent être impérativement déposés sous plis fermés au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, le **02 MAI 2016**.... à **10 heures précises (heure locale) au plus tard**.

11. Aucun pli ne sera accepté avant la date ci-dessus prévue, ni après l'heure fixée. L'enveloppe extérieure doit comporter uniquement les identifications suivantes :

**«DSP POUR LA SELECTION D'UN REGISTRE POUR L'ADMINISTRATION
ET LA GESTION DU NOM DE DOMAINE INTERNET «.bj» EN
REPUBLIQUE DU BENIN»**

Attention : Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARCEP-BENIN

“A N'OUVRIR QU'EN SEANCE”

Toutes autres mentions ou signes distinctifs portés sur l'enveloppe extérieure qui pourraient indiquer l'origine ou la provenance des plis, entraîneraient leur élimination automatique.

Les enveloppes intérieures porteront en plus des mentions déjà indiquées ci-dessus et l'adresse du candidat de façon à permettre à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste de renvoyer l'offre en cas de rejet.

BON A LANCER

12. La durée de validité des offres est de **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de réception des offres.
13. L'ouverture des plis aura lieu le **12.7 MAI 2016**..... à **10 heures 30 minutes** dans la salle de conférence de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste sise au 1^{er} étage de l'immeuble Maersk House, zone OCBN (Cotonou), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.

Cotonou, le **13 AVR 2016**

La Personne Responsable
des Marchés Publics,



Marcellin ILOUGBADE

BON A LANCER